Une professeure albertaine aux propos controversés est renvoyée de son université

Frances Widdowson était professeure titulaire à l'Université Mount Royal de Calgary depuis 2008.

Audrey Neveu (accéder à la page de l'auteur)
Audrey Neveu
hier à 15 h 57

https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1852044/frances-widdowson-renvoi-universite-mount-royal

L'Université Mount Royal de Calgary affirme qu'elle a renvoyé une de ses professeures titulaires, Frances Widdowson, mais sans en préciser les raisons. Celle-ci a tenu des propos controversés sur le mouvement Black Lives Matter et les pensionnats pour Autochtones l'an dernier.

Frances Widdowson était professeure associée au Département d'économie, de justice et d'études des politiques publiques de l'Université Mount Royal depuis 2008.

Elle s'est fait connaître en 2020 lorsqu'elle a affirmé que le mouvement Black Lives Matter avait détruit son université et que les pensionnats pour Autochtones avaient offert aux enfants autochtones une éducation qu'ils n'auraient pas reçue normalement.
Des milliers d'enfants sont morts dans ces pensionnats.
Ses propos ont poussé 6000 personnes à signer une pétition réclamant son renvoi.

À lire aussi :

- Le gouvernement albertain exige une plus grande liberté d'expression sur les campus
- Un premier établissement scolaire albertain avec une politique sur la liberté d'expression

Dans une déclaration faite mercredi, l'Université Mount Royal ne précise pas explicitement les raisons du renvoi de Frances Widdowson.

« L'Université appuie incontestablement le débat universitaire et défendra toujours les droits des membres de son corps professoral en lien avec la liberté de l'enseignement. Toutefois, la liberté de l'enseignement ne justifie pas le harcèlement ou la discrimination. »
— Une citation de Déclaration de l'Université Mount Royal

Les employés de l'Université Mount Royal ont le droit de travailler dans un environnement respectueux et libre de tout harcèlement. La convention collective et les politiques de l'Université Mount Royal établissent un processus pour résoudre les problèmes de comportement au travail et les décisions sont toujours prises selon ce processus rigoureux.
En réponse à cette déclaration, Frances Widdowson affirme que l'Université Mount Royal n'a pas implanté la politique sur la liberté d'expression dans les campus universitaires que le gouvernement albertain l'obligeait à adopter en 2019.
Son cas ira en arbitrage dans un an environ, ce qui l'empêche de dévoiler les détails de son renvoi, dit-elle.

Les propos controversés, une rare cause de renvoi

En entrevue mardi, Frances Widdowson a affirmé que la nouvelle de son renvoi avait été un choc pour elle. Elle a dit que ses positions sur le militantisme de la communauté trans et les questions autochtones ont provoqué un mouvement de foule, qui a poussé des gens à tenter de la faire congédier. Elle a affirmé qu'elle avait tenté de se défendre contre cette foule et que la situation pourrait avoir dérapé.

J’ai critiqué de manière générale des idées wokes, affirme Frances Widdowson en entrevue. Essentiellement, la politique identitaire est devenue totalitaire. Elle s’impose dans notre université et empêche les gens d’avoir des discussions ouvertes sur les idées.

« Je savais que la situation s’était envenimée, évidemment, mais je croyais que Mount Royal était encore une université qui valorise les échanges intellectuels. »

— Une citation de Frances Widdowson

Dans sa déclaration de mercredi, l’Université Mount Royal affirme qu'elle est déterminée à soutenir la liberté d’expression et s'efforce d'être un modèle permettant la coexistence de points de vue opposés.

Le directeur de l’Association canadienne des professeurs d’université, David Robinson, affirme qu’il est rare que des professeurs titulaires soient renvoyés, puisque le seuil minimum pour justifier un renvoi est très élevé.

Un professeur titulaire a pratiquement la garantie que la seule raison pour laquelle il pourrait perdre son poste est une cause justifiée, ce qui signifie une négligence grossière ou une inconduite, explique-t-il.

On ne peut pas être renvoyé pour ses positions politiques ou disciplinaires, sa recherche ou son enseignement, tant qu’ils sont conformes aux normes professionnelles, ajoute David Robinson.

Des plaintes contre un professeur peuvent être faites par d’autres professeurs, des étudiants ou des organisations qui financent l’Université. Selon David Robinson, le fardeau de la preuve repose toutefois sur les épaules de l’employeur.

Avec les informations de Sarah Rieger, Hannah Kost et Jade Markus